

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

Adopté

N° AC214

AMENDEMENT

présenté par
Mme Mette, rapporteure et M. Belhaddad, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« son rapport annuel d'activité »

les mots :

« le rapport prévu à l'article 18 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.